



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES

CM /EN EXERCICE /PRESENTS

11 11 8

DATE CONVOCATION

24/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente et un du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal d'Uza, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEBLOND.

PRESENTS : Catherine CASTAING, Christian DELEST, Francine GILBERT, Bernard LAPORTE, Jean-Jacques LEBLOND, Marie-Noëlle PARCOLLET, Bernard POMMIER, Christine SAINT-AMANS LESTEL

EXCUSES : Jean-Paul BASTIEN, Claude GRANVILLE, Léa TAUZIA

POUVOIR :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francine GILBERT

DEL2022009 : DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND, Maire, expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide de nommer Mme Francine GILBERT.

DEL2022010 : ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

La communication a été faite du précédent compte-rendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

BUDGET

DEL2022011 : PARTICIPATION COMMUNALE – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SYDEC

Monsieur le maire présente aux membres du conseil Municipal, la proposition de travaux d'éclairage public du Sydec concernant le renouvellement des bulles armoires rue de Cherte et chemin de Pellica.

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL BULLES

Etude technique

Dépose de 12 lanternes bulles existantes

Fourniture, pose et raccordement de 12 lanternes MONTPARNASSE leds, peinture RAL 9017

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Montant Estimatif TTC | 10 788 Euros |
| TVA pré financée par le Sydec | 1 688 Euros |
| Montant HT | 9 100 Euros |

Subventions apportées par :

| | |
|-------|-------------|
| SYDEC | 4 459 Euros |
| ETAT | 2 158 Euros |

PARTICIPATION COMMUNALE 2 483 Euros

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

Dépose de 12 mâts existants

Fourniture et pose de 12 mâts octo-coniques de hauteur 4.00m, peinture RAL 9017

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Montant Estimatif TTC | 13 390 Euros |
| TVA pré financée par le Sydec | 2 095 Euros |
| Montant HT | 11 294Euros |

Subventions apportées par :

| | |
|-------|-------------|
| SYDEC | 6 212 Euros |
|-------|-------------|

PARTICIPATION COMMUNALE 5 082 Euros

RECAPITULATIF

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Montant Estimatif TTC | 24 178 Euros |
| TVA | 3 784 Euros |
| Montant HT | 20 394 Euros |
| Subventions apportées par : | |
| SYDEC | 10 671 Euros |
| ETAT | 2 158 Euros |

PARTICIPATION COMMUNALE TOTALE 7 566 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le devis du SYDEC .
- de prévoir les crédits nécessaires sur fonds propres au budget 2022.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

DEL2022012 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe pour l'année 2022, soit :

- Taxe Foncière communale sur les Propriétés bâties : **38.27 %**
Dont Taux départemental TFPB : 16.97 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : **44.05 %**

Pour un produit attendu de **75 048 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL vote, à l'unanimité, les taux de fiscalité 2022.

DEL2022013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LEBLOND, Maire, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 128 408.85 |
| Recettes : | 128 408.85 |

FONCTIONNEMENT

| | |
|------------|------------|
| Dépenses : | 423 673.89 |
| Recettes : | 423 673.89 |

GESTION FUNERAIRE

REDACTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Le groupe de travail, composé des membres suivants : Cathy CASTAING, Bernard LAPORTE, Marie-Noëlle PARCOLLET, Christine SAINT-AMANS et Annabelle DRABANT, s'est réuni en date du 03 mars 2022 afin d'élaborer le règlement du cimetière communal.

Après mise en forme et validation par l'ensemble des membres, l'arrêté correspondant a été pris en date du 30 mars 2022 avec prise d'effet au 1^{er} avril 2022.

- Transmission du règlement aux élus pour information

La mise en place du règlement a également soulevé la question des tarifs des concessions. La dernière délibération date du 31 mars 2004 et fixe le prix au m² à 15€. Prévoir une révision après consultation des tarifs en vigueur dans les communes voisines

Concernant le règlement intérieur du Colombarium, il a été rédigé en septembre 2019 mais n'a fait l'objet d'aucun arrêté. Celui-ci vient d'être établi et transmis au contrôle de légalité avec prise d'effet au 1^{er} avril 2022.

- Transmission du règlement du colombarium aux élus pour information

RESSOURCES HUMAINES

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 06/08/2019 oblige les collectivités territoriales et établissements publics locaux à définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Il s'agit de définir les orientations que l'autorité territoriale souhaite donner à la politique des ressources humaines en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences mais également en matière de promotion interne et valorisation des parcours.

Elles doivent être établies dès 2021 et pour les années à venir, dans la limite de six années.

Elles sont adoptées par arrêté du Maire après avis du Comité technique.

Un groupe de travail composé des membres suivants : Jean-Jacques LEBLOND, Marie-Noëlle PARCOLLET, Christine SAINT-AMANS et Annabelle DRABANT a été constitué afin d'élaborer les LDG pour la commune.

Le groupe de travail s'est réuni dans les conditions suivantes :

- le 07 septembre 2021 : constitution du groupe de travail + méthodologie de travail
- le 19 octobre 2021 : état des lieux ressources humaines + mise à jour des fiches de postes
- le 25 janvier 2021 : 1^{ère} version des LDG
- le 27 janvier 2022 : finalisation et validation
- saisie du CT le 28 février 2022

Après avis du comité, l'arrêté correspondant a été pris par le Maire en date du 07/03/2022 ; il détermine les LDG pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2022.

- Arrêté + annexe transmis aux élus pour information.

FETES D'UZA

Une réunion a eu lieu le 03/03/2022 afin de discuter de l'organisation éventuelle des fêtes cet été, en présence de M. le Maire, les deux adjointes et Bernard CALIOT.

Conditions à l'organisation des fêtes :

- Situation sanitaire propice
- Mobilisation de 25 à 30 personnes pour le repas
- Date à fixer (15 août 2022 = lundi) en fonction des dates des concerts à l'église

Suite à cette réunion, un appel aux bénévoles a été lancé auprès des uzaquois.

- Participation des membres du conseil et de leurs conjoints + réponse de 8 administrés

A venir : organisation d'une réunion regroupant l'ensemble des bénévoles le jeudi 14 avril 2022 à 18h30 à la salle des Bruyères à Uza. Un prospectus sera à disposition des administrés qui le souhaiteront dans le bureau de vote du 10/04/2022. La décision définitive sur l'organisation ou non des fêtes sera prise à cette même date.

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1^{er} tour le 10/04/2022 - 2nd tour le 24/04/2022

Dispositions sanitaires :

- aucun Pass sanitaire ou vaccinal ne sera demandé aux votants ainsi qu'aux membres du bureau de vote.
- des masques seront mis à disposition des usagers qui le souhaitent à l'entrée du BV.
- des autotest seront fournis pour les membres du bureau de vote qui le souhaitent.
- prévoir une entrée et une sortie distinctes avec mise à disposition de gel hydroalcoolique.
- possibilité d'installer les parois de protection aux tables du BV (secrétaire – table d'émargement...).
- désinfection régulière du matériel de vote par les membres du bureau
- mise à disposition de stylos pour émargement.
- nettoyage de la salle par Sandra entre les deux tours.
- affichage des gestes barrières et règles de distanciation dans la salle

PREPARATION SALLE

Date : jeudi 07/04/2022 à 10h00

Présents : élus / Pierre / Annabelle

Repas : buffet Carrefour

MEMBRES DU BUREAU DE VOTE

| | De 8h00 à 13h30 | De 13h30 à 19h00 |
|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Président | LEBLOND Jean-Jacques | LEBLOND Jean-Jacques |
| Secrétaire | PARCOLLET Marie-Noëlle | PARCOLLET Marie-Noëlle |
| Assesneur 1 - TITULAIRE | CASTAING Cathy | |
| Assesneur 2 - TITULAIRE | LAFITTE Francine | |
| Assesneur 3 - SUPPLEANT | | ST AMANS Christine |
| Assesneur 4 - SUPPLEANT | | LAPORTE Bernard |

DEPOUILLEMENT

| | A partir de 19h00 |
|--------------|------------------------|
| Scrutateur 1 | POMMIER Bernard |
| Scrutateur 2 | DELEST Christian |
| Scrutateur 3 | PARCOLLET Marie-Noëlle |
| Scrutateur 4 | CASTAING Cathy |

PORTEUR DES RESULTATS

LEBLOND Jean-Jacques

INFORMATIONS DIVERSES

- Panneaux lieu-dit

Suite au dernier conseil, un état des lieux des panneaux existants a été effectué par Bernard LAPORTE et Christian DELEST. Des crédits à hauteur de 3000€ ont été prévus au BP 2022. Il est proposé d'en débattre au prochain conseil, en présence de Claude GRANVILLE, porteur du projet.

- Planning manifestations 2022 association Uza Culture et Traditions

- Samedi 25 juin 2022 : feu de la St-Jean – messe 19h – bénédiction feu à 20h – apéritif et grillades
- Jeudi 14 juillet 2022 : pique-nique « citoyen » musical (jazz) à la salle des Bruyères
- Samedi 13 et dimanche 14 août : concerts à l'église d'Uza

- Nouveau site internet

La mise en place des nouveaux sites internet des communes Côte Landes Nature se poursuit. Les données du site actuel de la commune d'Uza ont été récupérées aujourd'hui. La mise en ligne nouveau site est prévue pour fin mai.

Des formations sont proposées aux administrateurs, Marie-Noëlle et Claude, durant le mois d'avril 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le traditionnel repas des anciens sera organisé au mois de septembre 2022.
- Suite au déplacement définitif du bureau de vote électoral à la salle des Bruyères, des fixations solides et pérennes seront installés pour les panneaux électoraux. De plus, prévoir l'achat d'un panneau supplémentaire.
- Signalement de passages réguliers de véhicules à vitesse élevée rue de Cherte et Mamou. La solution de l'installation de coussins berlinois a été évoquée. Réaliser un sondage auprès des riverains des deux rues.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.

Le Maire
Jean-Jacques LEBLOND

